

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
Lundi 31 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 mai à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis à la salle des fêtes de Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Jean-Michel DEZELU, Président.

Présents :

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Mr Michel AMIOT, Mr Jean-Michel DEZELU, Mr Laurent LEROUX et Mr Bernard PERRIOT.

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Mr Jean-Pierre AMOUREUX, Mr Alain CHAUVET, Mme Morgane DELAHOUSSE, Mr Jean-Pierre GUEMON, Mr Daniel LOMBARDI et Mr Olivier MARDESSON.

Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne : Mr Roberto FUENTES, Mr Christian MAUCHIEN, Mme Rose-Marie PICOT et Mr Jean-Yves WEYDERT.

Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne : Mr Mathieu MARCHAND et Mr Francis GARRIDO

Pour la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois : Mr Jean-Luc GILLET

Pouvoir : Mr Didier BRAULT donne pouvoir à Francis GARRIDO

Absents excusés : Mr Gérard GATESOUBE, Mr Didier BRAULT, Mme Claire SIMONNET, Mr Jean-Louis ROCHUT et Mme Agnès THIBAULT.

Absents : Mr Angel BENITO, Mme Katia BAILLY, Mr Patrick HERRERA, Mr Alain LEPRETRE et Mr Alain PAVEAU.

Assistaient à la réunion : Stéphanie ROUSSEAU (Directrice) et Sophie LACHAIZE (Adjointe)

Mr Jean-Pierre GUEMON assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h35.
Mr Le Président remercie Mr le Maire de Nouan le Fuzelier pour le prêt de la salle des fêtes.

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 31 mars 2021.

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Mr Mathieu MARCHAND

2. Fixation des durées d'amortissement

Mr le Président présente le tableau des propositions des durées d'amortissement pour les immobilisations. Ces durées suivent les durées d'usage de la nomenclature M14.

Mr FUENTES estime que la durée d'amortissement de 15 ans pour les bâtiments est insuffisante. Il souhaite une durée d'amortissement de 25 ans.

Le tableau récapitulatif est proposé au vote avec une modification de la durée d'amortissement des bâtiments à 25 ans au lieu de 15 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical valident à l'unanimité le tableau de fixation des durées d'amortissement des immobilisations.

3. Convention avec le SIEOM de Mer pour l'accès à la déchèterie de DHUIZON pour la commune de Villeny

Mr le Président indique que la commune de Villeny demande à pouvoir bénéficier pour ses usagers de l'accès à la déchèterie de DHUIZON. Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec le SIEOM de Mer. Cette convention prendrait effet à compter du 1^{er} septembre 2021 avec un coût pour le SMICTOM de Sologne de 22€ par habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer la convention avec le SIEOM de Mer pour permettre aux habitants de la commune de Villeny d'accéder à la déchèterie de DHUIZON.

4. Autorisation de signature du marché collecte et transport du verre d'origine ménagère - collecte en points d'apport volontaire

Mr le Président indique que, suite à la commission d'appel d'offres du 25 mai 2021, la société VEOLIA a été retenue pour un montant annuel de 72 736.48€ TTC/an.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer le marché collecte et transport du verre avec l'entreprise VEOLIA.

5. Autorisation de signature du marché d'acquisition d'un ensemble benne à ordures ménagères avec lève-conteneur

Mr le Président indique que, suite à la commission d'appel d'offres du 25 mai 2021, 3 offres pour le lot 1 et 3 offres pour le lot 2 ont été étudiées.

La société VOLVO a été retenue pour le lot 1 pour un montant de 110 160€ TTC.

La société EUROVOIRIE a été retenue pour le lot 2 pour un montant de 92 340 TTC.

Mr le Président annonce un délai de livraison prévu pour février 2022.

Mr GARRIDO demande le montant alloué au budget pour cette opération. Mr le Président répond 400 000 € en prévision de l'achat d'un 2^{ème} camion (en remplacement du camion accidenté).

Mr FUENTES demande si cette opération fait partie du programme de renouvellement du parc.

Mr le Président répond par l'affirmative.

Mr FUENTES demande également ce qui a été décidé du devenir du matériel de l'ensemble benne et lève-conteneur remplacé. Mr le Président répond qu'il sera conservé en qualité de benne de secours.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer le marché avec ces 2 entreprises.

6. Autorisation de signature du contrat de reprise option filières pour le recyclage des petits aluminiums.

Mr le Président expose : il est proposé au SMICTOM de récupérer les emballages souples, capsules et petits emballages en aluminium afin d'être recyclés. Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec un repreneur.

Mr FUENTES demande si le centre de tri sera en capacité de faire la différence entre le flux du SMICTOM et celui des autres collectivités.

La Directrice répond que le nouveau centre de tri touchera 650 000 habitants, il s'agira d'une estimation par le biais de caractérisations.

Mr FUENTES demande si cette opération n'occasionne aucun frais pour le SMICTOM et qu'elle donnera lieu à une rétribution.

La Directrice répond par l'affirmative, d'autant plus que ce flux sera également retiré du tonnage des ordures ménagères des ménages.

Mr GARRIDO demande si on a une idée du gisement attendu ?

La Directrice répond que nous n'avons pas de recul pour l'heure actuelle, Orléans Métropole vient également de mettre en place cette nouvelle filière de reprise.

Mr FUENTES demande le gisement au niveau national.

La Directrice répond qu'il n'est pas connu.

Mr le Président indique qu'il a prochainement un rendez-vous au nouveau centre de tri, des informations supplémentaires seront peut-être transmises sur cette nouvelle filière de reprise.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à signer le contrat de reprise avec le repreneur filière PYRAL.

7. Demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre d'une étude préalable au tri à la source ou au traitement des biodéchets des ménages

Mr le Président informe que le SMICTOM souhaite lancer une étude de faisabilité sur le tri des biodéchets à la source. Ce tri devient obligatoire à compter de début 2024. L'ADEME accompagne les collectivités dans cette démarche et peut subventionner les études à hauteur de 70% du montant total.

Mr FUENTES demande si on connaît le montant de l'étude.

La Directrice répond que dans le dossier de demande de subvention de l'ADEME, il est bien stipulé que la consultation ne doit pas être lancée.

Mr LOMBARDI demande ce qui devient réellement obligatoire en 2024 ?

Mr le Président indique qu'il s'agit de mettre en œuvre des solutions de compostage de

proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets.

Mr FUENTES indique que l'expérimentation a été lancée à Lamotte Beuvron à destination des gros producteurs mais également des particuliers afin de répondre à ces problèmes de biodéchets.

Mr GARRIDO précise que la subvention de l'ADEME correspond à un projet. Il trouve que c'est une bonne chose de saisir cette opportunité en vue de l'échéance qui arrive à court terme et qu'il faudra mener de toute façon.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à effectuer une demande de subvention auprès de l'ADEME.

8. Vote de la redevance spéciale pour la collecte des cartons.

Après plusieurs discussions à ce sujet lors de précédentes réunions, il est nécessaire de voter la redevance spéciale pour la collecte des cartons ainsi que la convention.

Mme DELAHOUSSE indique que la commune de Villeny trouve le montant demandé aux professionnels trop élevé et souhaite qu'un point d'enlèvement des cartons soit créé sur sa commune avec un tarif moindre.

Mr MAUCHIEN rappelle que la collecte des professionnels ne fait pas partie des missions du SMICTOM.

Il précise que les entreprises qui sont collectées par un prestataire externe payent beaucoup plus que ce que le SMICTOM propose.

Mr GARRIDO complète en indiquant qu'il y a déjà eu précédemment beaucoup de discussions à ce sujet et qu'il convient de ne pas continuer à entrer dans cette polémique. Les professionnels peuvent par exemple mutualiser un bac s'ils le désirent.

Mr PERRIOT indique que les professionnels ont également accès gratuitement aux déchèteries.

Mr LEROUX demande, si, à la vue du nombre de réponses des professionnels, une collecte en porte à porte est rentable.

Mr MAUCHIEN répond par l'affirmative, et ce serait une double peine pour les professionnels qui n'ont pas de déchèterie sur leur commune.

Mr FUENTES demande ce qui est prévu pour les particuliers ?

Mr le Président répond à nouveau que les particuliers pourront déposer leurs cartons en déchèterie ou sur les plateformes de déchets verts.

Mr FUENTES demande la date limite pour la communication.

Mr le Président répond qu'à ce jour l'information est parue dans le petit solognot et distribués sur toutes les déchèteries. Un édito sera distribué par boitage mi-juin.

Mr PERRIOT informe le comité que les commerçants de sa commune ont demandé que la mairie vienne collecter leurs cartons.

Mr le Président conclut en indiquant qu'un point sera fait au bout de 6 mois de mise en place.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical valident le tarif et le règlement de la redevance spéciale. (1 vote contre de la commune de Villeny)

9. Etat d'avancement sur la résolution des points sécuritaires.

Mr le Président fait le point sur la résolution des points sécuritaires.

5 communes n'ont pas répondu : La Ferté Imbault, Ménestreau, Salbris, Selles Saint Denis et Souvigny.

Mr MARCHAND indique que c'est au SMICTOM de prendre contact avec sa commune pour fixer une date.

Mr le Président réfute en indiquant que le SMICTOM a envoyé aux communes 2 mails, avec une date butoir de réponse pour les communes au 15 mai 2021.

Mr LEROUX souhaite avoir la liste des points sur sa commune pour pouvoir indiquer au SMICTOM leurs décisions.

Mr le Président répond que la liste des points sécuritaires par commune a bien été envoyée, et que le plus simple pour résoudre les problèmes est d'être ensemble sur place.

Questions diverses

- Mr le Président sollicite l'aide des communes pour la distribution de l'Edito. Mr FUENTES alerte sur la date d'envoi de l'Edito, afin qu'il ne se retrouve pas avec les flyers des élections régionales.

Mr MAUCHIEN acquiesce et souhaite que le SMICTOM attende le 28 juin pour l'envoi de l'édito.

- Mr le Président informe les membres du comité qu'un courrier va être envoyé aux Maires pour proposer des temps d'information sur les extensions des consignes de tri dans les services, et/ou dans les commissions, conseils des communes.

- Mr FUENTES a lu le compte-rendu de la dernière réunion de bureau où il n'était pas présent. Les élus ont demandé que le Président lance le marché d'acquisition de la mini-benne. Il indique réitérer sa demande de vision globale sur ce point (nombre de km parcourus, le poids qui sera collecté, la charge utile, le personnel réquisitionné, l'impact sur les autres collectes...)

Mr GARRIDO rebondit sur les propos de Mr FUENTES. Il est indiqué sur le tableau de résolution des points sécuritaires le nombre de problèmes qui ne peuvent être résorbés avec des aménagements de terrain. Mr FUENTES souhaite connaître ce que cela représente en tonnage et la manière dont cela va être organisé.

Mr MAUCHIEN indique qu'il y a déjà une étude de faite sans les communes manquantes. Mr GARRIDO indique qu'il ne sert à rien de tergiverser, il apparait qu'il reste des points qui ne peuvent être résolus sans mini-benne.

Mr MAUCHIEN complète en indiquant qu'une ébauche est déjà réalisée mais quelques communes ne se sont pas manifestées auprès du SMICTOM, notamment la commune de SALBRIS. Il souhaite une vision globale pour le mois de septembre.

Mr le Président lève la séance à 20h00